

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

N°113/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE CIMETIERES

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry VIALON

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°268 du 22 décembre 2016, portant adoption du Budget Primitif Annexe des Cimetières 2017,

Vu la délibération n°142 du 27 juin 2017, portant versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe des Cimetières 2017,

Vu la délibération n°149 du 27 juin 2017, portant adoption du Budget Supplémentaire Annexe des Cimetières 2017,

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

En section d'exploitation, les dépenses sont principalement ventilées entre des dépenses de personnel (45 556.90 €) et la reprise du déficit d'exploitation 2016 (25 845.21 €). Les recettes sont constituées de la subvention d'équilibre du budget principal en résorption du déficit d'exploitation 2016 (25 845.21 €) et des produits du service (20 980.88 €).

En section d'investissement, la dépense réside dans le seul reste à réaliser à reporter en 2018 (804.44 €) destiné à l'acquisition d'un matériel.

Le résultat de clôture négatif (26 707.78 €) est résorbé comme chaque année par une subvention d'équilibre versée l'année suivante par le budget principal.

Les résultats du Budget 2017 annexe des Cimetières sont les suivants :

VILLE BUDGET CIMETIERES

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	46 884,22	46 826,09	-58,13
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	25 845,21	0,00	
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)		72 729,43	46 826,09	-25 903,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00	
	Section d'investissement	804,44	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	804,44	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	72 729,43	46 826,09	-25 903,34
	Section d'investissement	804,44	0,00	-804,44
	TOTAL CUMULE	73 533,87	46 826,09	-26 707,78

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	804,44	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	804,44	0,00

Considérant que le Compte Administratif 2017 du budget annexe Cimetières, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, en dehors de la présence du Maire, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,
- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe des Cimetières.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

